

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

74X05

AVENIR DU SMITEEB

Le SITEEB a été créé en **avril 1984**.

Par délibération en date du **9 mars 1994** le Conseil Municipal a décidé **l'adhésion de la Commune au SITEEB** (Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est de l'Etang de Berre) qui regroupe les Communes de Berre, Gignac, Marignane, Rognac, St Victoret, Velaux, Vitrolles.

Cette décision a été entérinée par arrêté préfectoral du 30 septembre 1994 et la mise en place du réseau effective à compter du 17 octobre 1994.

La Commune possédait déjà à cette date un réseau urbain qui était exploité par convention par la société Sabardu.

Le SITEEB a la compétence des transports urbains et scolaires sur son territoire.

La Loi Chevènement du 1^{er} janvier 2001 a transféré la compétence transports aux Communautés urbaines ou d'agglomérations

Le 31 décembre 2001, le SITEEB a été transformé en syndicat mixte le **SMITEEB** administré par un Comité de 18 membres élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres:

Département des Bouches du Rhône	1 délégué
Communauté Urbaine de Marseille	6 délégués
CAPA	8 délégués
CA Berre Salon Durance	3 délégués

Les compétences du SMITEEB à l'intérieur de son périmètre sont :

- Création, modification et fermeture de services
- Détermination des Communes et établissements desservis
- Fixation des itinéraires, points d'arrêts, horaires, fréquences et tarifs
- Acquisition ou location de tous biens et services nécessaires à la mise en œuvre des dessertes
- Choix du mode d'exploitation des services
- Le financement des services

Le financement:

Les dépenses :

Frais de fonctionnement
Contributions versées aux exploitants
Dépenses résultant des décisions prises par le Comité

Les recettes :

Subventions de l'Etat ou autre collectivité publique
--

Participations des membres répartie comme suit :

Département des Bouches du Rhône	6%
Communauté Urbaine de Marseille	33%
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	46%
Communauté d'Agglomération de Berre Salon Durance	15%

Le réseau aux Pennes Mirabeau depuis juin 2003 représente :

150 arrêts sur la Commune dont 42 desservis par le service de transport à la demande Icibus.

.../...

.../...

Icibus dessert le Plan des Pennes, Bonne Brise, Cité Haute, Le Poncet, les 3 épis, Versailles, Cimetière Bellepeire, le val des Fleurs.

Les lignes 01 et 02 desservent les quartiers sud du chef lieu jusqu'à St Antoine.

La ligne 04 est prolongée jusqu'à Vitrolles, elle offre une liaison directe entre Plan de Campagne et Vitrolles Espace en desservant les Pins, Plan de Campagne Village, La Voilerie, la Renardière, le Val de Croy.

Les services scolaires ont été intégrés aux lignes régulières avec la mise en place de bus supplémentaires venant doubler les lignes régulières pour assurer les entrées et sorties des établissements scolaires (Vitrolles, Marignane et Collège Monod).

30 juin 2003 restructuration des lignes : Afin de mieux répondre aux contraintes urbaines de la Commune, le SMITEEB a fait évoluer le réseau des Pennes Mirabeau.

Bilan de l'année 2004 par rapport à 2003 : augmentation de 5,7% de la fréquentation du réseau
augmentation de 8,81% du nombre d'abonnés

21 février 2005 mise en place de la **Billettique**.

Le **SMITEEB** c'est :

- 8 Communes desservies, 140 000 habitants
- 15 lignes urbaines
- 5 secteurs de transport à la demande
- 3 millions de voyageurs par an
- 2,7 millions de km parcourus par an

L'article 4 des statuts transformant le SITEEB en syndicat mixte prévoit un terme à la durée du syndicat ; au 31 décembre 2006 avec possibilité de prorogation par décision des membres.

Dans cette perspective et compte tenu des interrogations que pose cette échéance le Comité syndical a décidé de faire réaliser une étude afin que les collectivités membres puissent connaître l'ensemble des conséquences d'une non reconduction du syndicat pour les communes et les clients du réseau.

Sans attendre les résultats de cette étude, il est souhaitable que le Conseil Municipal émette un avis sur le devenir du SMITEEB.

Après examen du rapport présenté, considérant l'impact du réseau sur la population, il est proposé de solliciter le maintien du syndicat au delà du 31 décembre 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DEMANDE le maintien du SMITEEB au delà du 31 décembre 2006
- SOLLICITE Madame le Président de la CPA pour que cette volonté soit entérinée par un rapport lors d'un prochain Conseil de Communauté.

SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	33
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré